Gmail

Lucie W <glucigriggi@gmail.com>

The président of the Paris Tribunal just called me on my cell

Maitre Benjamin DEWHURST <benjamin.dewhurst@cabinet-dewhurst.com> Mon, Jul 7, 2025 at 5:31 PM
To: Lucie W <glucigriggi@gmail.com>

Hi Lucy,
An astonishing thing just happened. The President of the Paris Tribunal just called me on my cell. She wanted to know if we did an appeal rectificatif because she didn't receive anything concerning this case. She was also surprized that we did an appeal "annulation" and not an appeal "infirmant les chefs de l'ordonnance". I talked about the fraud and she said she was going to send another "irrecevabilité de l'appel" because she has not received the appel rectificatif. I told her I had the accusé de réception and that we would act on that. I also told her that we hadn't been notified so we can simply lodge another déclaration d'appel tomorrow since we are not rushed by a delay... She wasn't pleased one bit. She told me that my clients could sue me if I got the déclaration d'appel wrong. A threat in disguize I though.
What is this case ! Mind you, I needed the trill, I'm a bit bored these days.
I'll keep you posted.
My best,
Ben
PS: the greffier of the Tribunal told me 2 weeks ago to do an appeal "annulation". Can we check this pls, I wouldn't want us not to get this wright. The other option is that we can go through the law firm I make my déclaration d'appel with (Ohana-Zerhat).
--
Benjamin Dewhurst
Avocat à la Cour
Standard : 01 89 70 92 77
Site @ : www.cabinet-dewhurst.com
Adresse : 11 rue Soufflot - 75005 Paris

TRADUCTION

Il vient de se passer quelque chose de stupéfiant. La présidente du tribunal de Paris vient de m'appeler sur mon téléphone portable.
Elle voulait savoir si nous avions déposé une déclaration d'appel rectificative, car elle n'avait rien reçu concernant cette affaire.
Elle était également surprise que nous ayons formé un appel en « annulation » plutôt qu'un appel tendant à « infirmer les chefs de l'ordonnance ».
Je lui ai parlé de la fraude et elle m'a répondu qu'elle allait prononcer une nouvelle « irrecevabilité de l'appel », puisqu'elle n'avait pas reçu la déclaration d'appel rectificative.
Je lui ai indiqué que cela avait ete fait avec l accuse de réception et que nous agirions en conséquence.
Je lui ai également expliqué que la décision ne nous avait pas été notifiée et que nous pouvions donc simplement déposer une nouvelle déclaration d'appel dès demain, puisque nous n'étions pas pressés par un délai…
Cela ne lui a pas plu du tout.
Elle m'a déclaré que mes clients pourraient me poursuivre en justice si j'avais mal rédigé la déclaration d'appel.
J'ai considéré cela comme une menace déguisée.
Mais quelle affaire !
Cela dit, j'avais besoin de sensations fortes, je m'ennuie un peu ces derniers temps.
Je vous tiendrai informés.